



Département : AISNE.

Arrondissement : SOISSONS.

Canton : Villers-Cotterêts.

MAIRIE De VIVIERES

4, rue de l'Escadron de Gironde

02600 VIVIERES

Tel Fax : 03 23 72 71 04

vivieres2@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU
02 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 02 Avril à 19H00. Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVIERES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L121-10 et L121-5 du Code des communes.

Etaient Présents : HERMAND Francis, NEBOT Isabelle, ANGIBOUST Hortense, COMPERE Véronique, DA-PONT Jean-Luc, GOURLAND Yannic, POMMIER Dominique, VANLERBERGHE André.

Représentés: LAPLACE Adeline représentée par DA PONT Jean-Luc,
HONORE Francis représenté par Francis HERMAND,
VANLERBERGHE Rémi représenté par André VANLERRBERGHE.

Mme Isabelle NEBOTa été nommé secrétaire.

1 – AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS A PRENDRE

- Récompenses aux bacheliers
- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques prévoyance et santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG.
- Création de poste adjoint technique 35 h
- Création de poste adjoint technique 16 h

2 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2024

Après lecture du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Décembre 2024 par l'ensemble des conseillers municipaux,
il a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – DELIBERATION 2025-04-01 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Les comptes Financier Unique 2024 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(En €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	240 611,93 €	271 643,97 €	31 032,04 €	
INVESTISSEMENT	109 878,61 €	13 179,02 €		- 96 699,59 €
EXCEDENT GLOBAL 2024:				- 65 667,55 €

Le maire s'étant retiré le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de gestion et administratifs 2024.

4 – DELIBERATION 2025-04-02 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 :

- Après avoir entendu et approuvé le compte Financier Unique de l'exercice 2024.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.
- Constatant que le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement	31 032,04 €
Excédent antérieur reporté	80 020,56 €
Déficit d'investissement	- 96 699,59 €
Excédent antérieur reporté	73 098,97 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2024	87 451,98 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté, décide l'affectation du résultat comme suit :

✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	87 451,98 €
✓ Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)	23 600,62 €
✓ Résultat d'investissement reporté (compte 001)	- 23 600,62 €

Monsieur Rémi VANLERBERGHE quitte la séance pour des raisons personnelles, il donne son pouvoir à Monsieur André VANLERBERGHE.

5–DELIBERATION 2025-04-03 : BUDGET PRIMITIF 2025 :

Budget primitif 2025 (En €)	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	338 851,98 €	338 851,98 €
INVESTISSEMENT	157 600,62 €	157 600,62 €

6– DELIBERATION 2025-04-04 : TAUX DES TROIS TAXES 2025 :

Monsieur Le Maire informe que la trésorerie de la commune est satisfaisante. Donc il propose de ne pas augmenter les impôts cette année.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

18,77 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 50,43 %

*** dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)**

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,35 %

7 – DELIBERATION 2025-04-05 : REVISION DES TARIFS DES LOYERS, JARDINS et CONCESSIONS DU CIMETIERE 2024

1°- Appartement 17 rue du Château :

Les loyers sont révisés sur l'IRL indice de référence de révision des loyers publié par l'INSEE du 4ème trimestre
Voici le tableau présentant l'indice IRL ainsi que son évolution sur 1 an.

Trimestre	Année	Date de publication au Journal officiel	Valeur de l'IRL	Variation annuelle
4 ^e trimestre	2023	18 janvier 2024	142,06	+1,82 %
	2024	16 janvier 2025	144,64	

$510.22 \text{ €} \times 144.64 / 142.06 = \mathbf{519.50\text{€}} \text{ loyer mensuel 2025}$

2°- Appartement Mairie

Loyer révisé sur l'indice ICC de l'INSEE 2^e trimestre

Voici le tableau présentant l'indice ICC ainsi que son évolution sur 1 an.

Année	Trimestre	Date de parution	Valeur	Evolution
2023	2e	24/09/2023	2123,00	7,99 %
2024	2e	25/09/2024	2205,00	3,86 %

$130.59 \text{ €} \times 2205 / 2123 = \mathbf{135.63\text{€}} \text{ loyer mensuel 2025}$

4°- GARAGE « 15 rue du Château »

Loyer révisé sur l'indice ICC de l'INSEE 4^e trimestre

Voici le tableau présentant l'indice ICC ainsi que son évolution sur 1 an.

Année	Trimestre	Date de parution	Valeur	Evolution
2023	4e	04/04/2024	2162	5,36 %
2024	4e	26/03/2025	2108	0,975 %

$656.65 \text{ €} \times 2108 / 2162 = \mathbf{640.25\text{€}} \text{ loyer 2025}$

5°- Jardins :

Base : l'IRL du **4^{ème} trimestre 2024**. Il s'établit à **144.64**. Il est en hausse (+1.82 %) par rapport à l'IRL du 4^{ème} trimestre 2023.

- Loyer Parcelle = Soit $27.20 + 1.82 \% = \mathbf{27,70 \text{ €/an,}}$

6°- Concessions Cimetière 2025 :

- Cinquantenaire : **520 Euros**
- Trentenaire : **345 Euros**

7° - Emplacement d'urne funéraire 2025 :

- Cinquantenaire : **520 Euros**
- Trentenaire : **345 Euros**

8 – DELIBERATION 2025-04-06 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 :

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'accorder les subventions suivantes

- Amical de Vivières : 1300 euros
- Compagnie d'Arc Sainte Clotilde : 800 euros
- Foyer Saint Hubert : 350 euros
- ADMR : (base 1 euro/habitant) : 410 euros
- Association les Enfants d'Abord : 500 euros
- Coopérative scolaire : 500 euros
- Association de sauvegarde de l'Abbaye Notre Dame de Valsery 500 euros

9 – DELIBERATION 2025-04-07 : RECOMPENSES DES BACHELIERS

Le CCAS ayant été dissous Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les récompenses des bacheliers.

Ces récompenses seront sous forme de bons d'achat.

Afin de pouvoir en bénéficier, les bacheliers de l'année devront se faire connaître en mairie et fournir une copie de leur pièce d'identité, un justificatif de domicile et la copie de l'obtention de cet examen.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer les récompenses suivantes aux bacheliers :

- | | |
|---|-------|
| - Bachelier sans mention ou avec mention assez bien | 80 € |
| - Bachelier avec mention bien | 120 € |
| - Bachelier avec mention très bien | 160 € |

10 – DELIBERATION 2025-04-08 : Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques prévoyance et santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, MAIRIE DE VIVIERES, sise au 4 Rue de L'Escadron de Gironde 02600 VIVIERES

Décide de participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG pour le risque prévoyance et pour le risque santé.

Pour le risque prévoyance : à compter du : 01/04/2025

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7,00 € par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 02 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- **Autorise** le Maire à signer tout document en découlant.

11 – DELIBERATION 2025-04-09 : CREATION D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE

Suite au départ à la retraite de notre agent communal titulaire,

Mr Le Maire propose la création d'un emploi permanent d'Agent technique relevant de la catégorie C, à temps complet pour assurer les missions suivantes :

Entretien des espaces verts, entretien des locaux communaux, entretien du matériel et travaux divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la création d'un emploi permanent d'un agent technique de catégorie C à temps complet.

12 – DELIBERATION 2025-04-10 : CREATION D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE

Suite au départ à la retraite de notre agent technique,

Mr Le Maire propose la création d'un emploi permanent d'Agent technique relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaire pour assurer les missions suivantes :

Agent d'entretien des bâtiments publics : les écoles, le Foyer, la salle des anciens, la salle du conseil et la Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la création d'un emploi permanent d'un agent technique de catégorie C à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaire.

13 - ACTUALITE DE LA CCRV PAR REMI VANLERBERGHE

Monsieur Rémi VANLERBERGHE fait un compte rendu du dernier conseil communautaire du 28/03/2025 essentiellement sur les différents budgets votés à l'unanimité.

Il informe que les taxes ne vont pas augmenter sauf les ordures ménagères.

14 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Félicien VIVET veut organiser comme les olympiades des écoles le 16 Juin 2025. Pas possible car Mr le Maire et La présidente du Syndicat Scolaire seront absents ce jour-là. Voir pour changer la date.
- Calendrier des manifestations :
 - o Chasse aux œufs 19/04/2025
 - o Brocante 27/04/2025
 - o Repas communal 05/07/2025
- Les membres du conseil demandent à connaître les dates des prochains conseils le plus tôt possible.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25

Francis HERMAND
Le maire

Isabelle NEBOT
La secrétaire